

Ordre du jour

a- Syndicat Mixte

- Approbation des comptes rendus des conseils syndicaux du 22/03/18 et 12/04/18
- Décision modificative N°1
Régularisation des crédits budgétaires
- Révision du SCoT :
Projet de Document d'Orientations et d'Objectifs : présentation de la partie **Document d'Aménagement Artisanal et Commercial**

b- CDRA

- Décision modificative N°1
Régularisation des crédits budgétaires (virements de crédits)

Présents : Mesdames, Messieurs, BARRET Daniel, BONNARD Olivier, BOURGIER Bernard, BRENIER Jean Yves, CHABERT André, COURTEJAIRE Hervé, EMERAUD David, FOUR Bernard, GAUTHIER Patrick, GINDRE Bruno, GIROUD Christian, HECHT Christian, HOTE Daniel, JOANNON Gérald, LEMOINE Eric, MOLINA Adolphe, PERRIN Marie-Lise, POMMET Gilbert, ROLLAND Noël, ROUBA LOPRETE Nathalie, RUIZ Gérard, SPITZNER Francis, TOURNIER Marcel, VIAL René.

Suppléants : MME DACOSTA Isabel supplée M. TOULEMONDE Thierry.

Le Président annonce qu'en l'absence de quorum, le Conseil Syndical ne peut pas prendre de délibérations. Les décisions modificatives seront donc présentées au prochain conseil syndical qui aura lieu le jeudi 19 juillet 2018 à 18h.

La présentation du projet de Document d'Aménagement Artisanal et Commercial a été maintenue puisque le bureau d'études « Cibles et Stratégies » a fait le déplacement depuis Nantes et que cette présentation ne nécessite pas de délibération.

Tatiana BOULEAU et Nadège ABON ont présenté l'ensemble des mesures inscrites dans le DAAC.

La commune de Vézeronce-Curtin indique que le pourcentage d'évolution de sa zone est incorrect. Il avait été convenu qu'il soit fixé à 20%.

Le Syndicat Mixte corrigera ce pourcentage.